

EXTRAIT DE L'ECHO DE LA RENCONTRE AU SUJET DES ATELIERS PEDAGOGIQUES PERSONNALISES

CO-ORGANISEE PAR LE CENTRE INFFO ET IOTA+

"EN GUISE D'EDITORIAL..."

Vous m'invitez à conclure ! Je m'y refuserai absolument parce que, me semble-t-il, la seule chose à ne pas faire, s'agissant des APP, c'est de proposer une conclusion... On en reparlera, si vous le voulez, dans quelques années. Nous sommes encore dans la phase d'introduction d'un dossier. Les Ateliers Pédagogiques Personnalisés sont trop jeunes, se cherchent encore avec suffisamment d'hésitation pour qu'il soit tout à fait prématuré de tirer dès maintenant des conclusions propres à infléchir la démarche. J'ajouterais que vous me proposez une tâche difficile: celle de parler après Monsieur ROSSIGNEUX qui a proposé les épices, le sel et le poivre alors que Madame BRUNEL, Monsieur BOUTIN, Monsieur BARBIER et moi-même essayons de faire du ragoût, ce qui est plus terne.

Alors, je sollicite l'indulgence pour la cuisine et je dirais que c'est notre prise de conscience du fait que nous étions dans la situation du cuisinier de l'Avare à qui son maître demandait de faire de la bonne cuisine pour peu d'argent, qui a conduit les personnes qui avaient ce dossier en charge, non pas à inventer les APP (j'y reviendrai), mais à admettre que l'Etat avait le devoir d'encourager le développement de cette formule. Une nécessité était apparue de façon absolument éclatante: celle de la personnalisation de la formation, de l'individualisation de la réponse qu'il faut apporter à un public formidablement plus hétérogène qu'il n'était autrefois et auquel chacun voit bien que les réponses stéréotypées que prodiguent les institutions à travers des "stages prêt-à-porter", si je puis dire, sont des réponses souvent inadaptées. Mais individualiser la formation, en restant dans le cadre des institutions classiques du stage, était quelque chose de totalement inaccessible, à supposer que ce soit pédagogiquement pertinent. Alors, l'A.P.P. est né et nous avons salué son apparition;

C'est là que je voudrais faire part de deux remarques que m'ont inspirées les discussions de cet après-midi. Lorsque Monsieur ROSSIGNEUX dit : "l'APP, c'est l'affaire de l'Etat, c'est l'invention de l'Etat", il attribue à l'Etat un bienfait que celui-ci ne peut nullement revendiquer. Une des caractéristiques de la formule, c'est qu'elle s'est inventée toute seule. Dans l'Est Lyonnais, dans quelques autres endroits, des équipes ont pris conscience du fait qu'il fallait aborder autrement les problèmes d'un certain type de jeunes. Le mérite de quelques pionniers, dans l'Administration cette fois, comme Monsieur BOUTIN, a été de repérer ces initiatives, de s'en faire les avocats, et d'obtenir un soutien national qui a permis le développement que l'on connaît maintenant. Nous sommes devant l'un de ces cas, peut-être trop rare au pays de Descartes et de Philippe le Bel, où l'initiative n'a pas été prise par l'Etat. Celui-ci a eu l'honnêteté et le courage de ne pas pour autant condamner l'initiative, née en dehors de lui, et d'accepter de la soutenir.

Deuxième point que je voudrais relever: quelqu'un a dit "l'individualisation coûte cher". Je suis totalement convaincu du contraire. Elle coûte cher, c'est vrai, si on la compare à un stage. Mais, dans une perspective globale, macro-économique pour faire cuistre, mesurons ce que coûte une formation peu adaptée et qui n'aide guère à retrouver un emploi. Dans cette optique-là une formation individualisée, exactement adaptée aux besoins de chacun, lui offrant ce dont il a besoin, ni plus ni moins, est assurément beaucoup moins coûteuse que les stages répétitifs ouverts au plus grand nombre et proposant à ce plus grand nombre, quelque chose qui ne

leur convient pas, qui coûte fort cher et qui en terme d'économie globale est finalement négatif. Je conteste donc tout à fait le point de vue selon lequel l'individualisation coûterait trop cher.

Vous m'avez posé quatre questions et Monsieur NAKACHE en a ajouté deux autres. Chacune de ces questions isolément est pertinente. Le rapprochement des six questions me gêne un peu dans la mesure où je ne voudrais pas y voir poindre je ne sais quelle amorce d'esquisse d'institutionnalisation. Ce qui a fait la richesse de l'APP, j'y reviens, c'est l'invention spontanée, le fait que des gens, sans demander l'autorisation à aucun fonctionnaire, à aucun élu, ont estimé possible de travailler autrement qu'ils ont trouvé un écho favorable et ont pu, jusqu'à un certain point au moins, donner suite à leurs idées. Je pense que le moment n'est pas venu d'institutionnaliser. Si nous envisagions cette hypothèse, nous irions tout droit vers une sclérose et nous reproduirions des modèles éducatifs contre lesquels, les institutions vous conduisaient de façon aveugle.

J'en viens alors à la première des questions que vous avez posées: "les APP, pour qui ?". Ma réaction spontanée, mais je vais la réfréner dans un instant, serait de dire : pour tout le monde, parce que le besoin d'individualisation existe pour tout le monde. Il a été repéré d'abord pour un certain nombre de jeunes ayant certaines caractéristiques scolaires, sociales, familiales. Mais ce besoin existe dans un nombre de cas beaucoup plus divers : que l'on pense, un instant, à ces chômeurs de longue durée, que deux ans, trois ans de chômage ont littéralement vidés de leur énergie et qu'un stage, tiré d'un catalogue, risque souvent de fourvoyer. Pour ceux-ci, il faut individualiser comme pour les jeunes qui ont constitué la clientèle initiale des APP. Que l'on pense ensuite à une autre catégorie de travailleurs, ceux qui sont licenciés après vingt ans de travail industriel, qui ne sont jamais allés à l'école, qui parlent parfois mal notre langue, ne savent pas lire, ni écrire; si on leur propose un cursus classique, ce cursus s'appuiera sur le fait qu'ils ne savent rien et leur proposera quelque chose qui ne sera pas acceptable.

Il faut pour eux un effort tout particulier d'appréciation du niveau qu'ils ont atteint, de reconnaissance d'un savoir-faire, d'un savoir-être, qui ne s'apprécient pas en termes scolaires et imaginer un cursus individualisé qui s'appuie de façon très précise sur ce que ces personnes ont déjà acquis, et qui ne repose pas sur une sorte de modèle a priori totalement inacceptable à ce type de population. J'arrêterai là la liste, mais on pourrait l'allonger en évoquant le cas des non-salariés isolés pour lesquels une formation extrêmement adaptée est nécessaire, qu'il s'agisse de chefs d'entreprise, d'artisans, d'exploitants agricoles...

La personnalisation, l'individualisation, j'en suis convaincu, est une tendance lourde de l'évolution de la formation et ce qui nous attend, dans le moyen et le long terme, c'est une translation importante du modèle du stage inspiré du modèle scolaire vers des formations de plus en plus individualisées, de plus en plus adaptées.

Est-ce à dire pour autant que ce type de produits doive se localiser uniquement dans les APP ! Je n'en suis pas persuadé. L'individualisation de la formation passe par bien d'autres voies. On a cité à cette tribune, à un moment quelconque de vos journées, tout ce que fait, par exemple, l'Agence Nationale pour l'Emploi à travers des stages modulaires, le travail remarquable que fait l'Education Nationale à travers les Centres Permanents. Beaucoup d'entreprises inventent aussi des formations individualisées. Et je ne ferai que mentionner, en passant, ce qu'à l'amont de ce dispositif apportent Missions locales, P.A.I.O. et depuis peu les Centres de Bilan personnel et professionnel. L'individualisation résultera de l'addition de toute une série de démarches dont nous avons le devoir de veiller à ce qu'elles soient cohérentes mais dont aucune ne doit absorber les autres ou condamner les autres.

Alors, quelle peut être l'évolution envisageable ? D'abord, l'APP doit rester ce qu'il est fondamentalement (c'est du moins mon sentiment) : un lieu de formation. Il doit en second lieu rester caractérisé par l'inter-institutionnalité. Pourquoi ? Parce qu'il est important que s'associent tous les partenaires possibles dans un espace géographique donné. L'exemple de la Bourgogne est très éclairant, mais aussi ce que nous ont apporté les élus de la Roche-sur-Yon ou d'Arles.

Il est tout aussi indispensable que l'APP soit d'abord centré sur sa tâche initiale : dispenser une formation générale et une culture technique de base sans prétendre dériver vers l'amont ou vers l'aval. Dériver vers l'amont signifierait faire ce que les Missions locales doivent faire ou les PAIO et prendre en charge une fonction d'orientation tout à fait indispensable, mais qui à mon avis est située ailleurs dans nos institutions et dans nos appareils. Dériver vers l'aval, ce serait prétendre assumer directement des formations qualifiantes complètes, c'est-à-dire évoluer vers une sorte d'alourdissement de la démarche et de concurrence assez peu réfléchie, pour tout dire, faite à des institutions dont c'est le rôle.

Enfin, le quatrième point auquel à mon sens les APP doivent tenir de façon tout à fait forte, Monsieur BOUTIN l'a rappelé, c'est la notion de contractualisation. Elle est le corollaire nécessaire de l'auto-formation. Il y a une sorte de dialectique évidente à mes yeux entre la liberté plus grande qu'apporte l'auto-formation, se distinguant en cela d'une formation dirigée, administrée et la responsabilisation que comporte la notion de contrat d'objectifs, c'est-à-dire l'établissement d'un lien entre pairs, entre une structure et une personne en rupture avec le modèle classique où la structure dispense quelque chose que la personne reçoit sans avoir eu tellement la capacité de peser sur les choix et les décisions qu'on lui propose.

Après ce rappel, deux évolutions me semblent à ce stade tout à fait souhaitables : l'une, c'est une évolution vers l'aide apportée aux personnes qui viennent dans les APP à l'élaboration d'une forme aussi évoluée que possible de gestion individualisée de parcours de formation. Ceci, je le place à l'aval de l'orientation, à l'aval de l'intervention même de l'APP dans ses limites habituelles actuelles, sous la forme d'une sorte de guidance dans qu'il y ait substitution à d'autres organismes de formation, par l'organisation d'un cursus prévoyant, s'il en est besoin, des allers et retours permettant d'aller au delà de ce que font les services d'orientation et de placement en accompagnant quelqu'un, tout au long d'une démarche, dont le contenu pédagogique peut être négocié avec lui, étape par étape.

L'autre évolution a été évoquée d'un mot par Monsieur ROSSIGNEUX et Monsieur NAKACHE en a fait l'une de ses questions: c'est l'évolution vers la fonction de lieu-ressources pour toutes les formes possibles d'enseignement à distance. Le CNED a été cité et l'enseignement par correspondance classique. Je crois qu'il y a là, en effet, une fonction possible. L'une des raisons pour lesquelles les choses ne vont pas aussi bien qu'on le souhaiterait, c'est la difficulté d'opérer les regroupements nécessaires et de compléter la relation épistolaire par un contact un peu plus riche et un peu plus soutenu.

A côté de cela, il y a tout ce que nous offrent comme possibilités les technologies nouvelles de la communication. Nous sommes tout à fait en retard en France dans ce domaine comparativement à ce que réalisent les Britanniques, dans une moindre mesure, les Néerlandais, et plus encore Etats-Unis et Canada et nous avons à rattraper ce retard. En effet, comment concilier le quantitatif et le qualitatif ? Comment former beaucoup plus de gens sans faire exploser tous les budgets publics ou privés ? L'une des réponses, c'est précisément la recherche d'enseignements à distance, la possibilité d'offrir aux gens un enseignement consommable au lieu de leur choix, au moment de leur choix, selon le rythme de leur choix. La possibilité de permettre à quelqu'un qui ne peut pas quitter son travail

parce que celui-ci l'absorbe (on ne peut pas le remplacer pendant son absence) d'accéder néanmoins à la formation, et de ce point de vue des techniques anciennes comme la correspondance, éprouvées mais plus récentes comme l'audio-visuel, l'E.A.O. et toutes les formes de télématique, offrent des perspectives tout à fait considérables de développement.

J'indique que le Royaume-Uni, qui a commencé il y a dix ans, forme de la sorte des centaines de milliers de personnes, soit chômeurs, soit actifs, salariés ou non salariés et que nous ne sommes encore qu'aux balbutiements de l'utilisation de cette technique.

Or, les APP me semblent pouvoir constituer les éléments d'un maillage possible, dans lesquels on trouverait un certain nombre de matériels, un certain nombre d'éléments de bibliothèque, médiathèque plus exactement, depuis des manuels jusqu'à des didacticiels, en passant par toutes les formes de cassettes et où pourraient venir, à mobylette ou autrement (je prends encore une fois les sources de Monsieur ROSSIGNEUX) ceux qui ne peuvent pas aller quinze jours de suite en formation parce qu'ils n'en ont pas le temps ou pas les moyens. Cette fonction-là me paraît aujourd'hui très importante : nous sommes au début d'une évolution et il me semble que dans cette évolution les APP peuvent jouer un rôle tout à fait important.

Voici quelques réflexions rapides à l'issue de ce débat. Je vous l'avais dit, je ne voulais en aucun cas me hasarder à conclure. J'ai préféré essayer de vous proposer, à bâtons rompus, quelques éléments d'introduction à la recherche de voies usuelles d'action.

Propos tenus par M. RAMOFF

Délégué à la Formation Professionnelle
à l'issue de la table ronde - Mai 1988.